

NOTICE DE SECURITE
ETABLISSEMENTS RECEVANT du PUBLIC
(1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} catégorie avec locaux à sommeil)

AT 0220542600005

Remarques préliminaires :

Cette notice de sécurité a été élaborée à votre attention conformément aux dispositions des articles R 123 - 22 à 25 du Code de la Construction et de l'Habitation et reprend les dispositions essentielles du règlement de sécurité (dispositions générales du 25 juin 1980).

Les précisions demandées ci-après sont obligatoires pour les Établissements Recevant du Public.

A cet effet, il est impératif :

- de remplir toutes les rubriques relatives au projet présenté ;
- de porter la mention « Sans objet » pour les rubriques non concernées par le projet ;
- de **signer** la présente notice de sécurité.

Cette notice de sécurité doit **impérativement être accompagnée de l'annexe relative à la défense incendie** (ce document est disponible dans les subdivisions de la D.D.T.M. ou au Groupement Prévention de la D.D.S.I.S. 22).

CHAPITRE I : Renseignements administratifs :

Nom de l'établissement (enseigne ou usuel) : Maison familiale de Vacances ROZ ARMOR

Adresse du projet : 47 rue de la Fosse Eyrand

Commune : ERQUY

Demandeur (raison sociale) : VILLAGE VACANCES CAP France ROZ ARMOR

Propriétaire (si différent du demandeur) :

Adresse : Route de la Fosse Eyrand

Nom de l'exploitant : Mr Bruno Hernot (directeur)

Tél. : 02 96 72 30 10

P.C. ou A.T. n° :

S'agit-il d'une construction neuve extension / aménagement

changement d'activité

nom de l'ancien établissement :

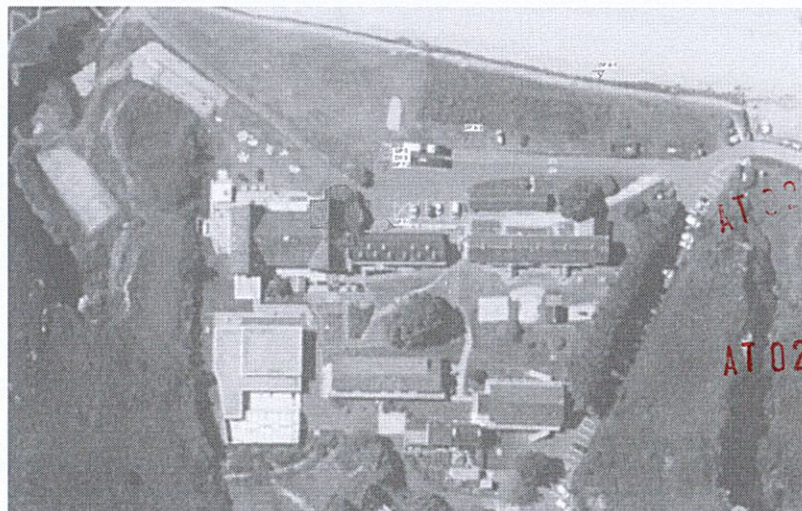
REÇU en Mairie d'Erquy
11, Square de l'Hôtel de Ville

20 MARS 2026

1°) Description (des travaux et du bâtiment concerné) :

La présente notice porte sur le **réaménagement intérieur** d'une partie du bâtiment Albatros sur le site du Village vacances de Roz Armor à Erquy.

Secrétariat Urbanisme



AT 0220542600005

AT 0220542600005

L'établissement est composé de 6 bâtiments isolés entre eux classés de type O, N, L, et Rh de 3eme catégorie
 Le projet de cette demande ne porte que sur 1 des 6 bâtiments à savoir **le bâtiment Albatros** situé au nord-ouest du site et classé de type O 3^{ème} catégorie avec une activité secondaire de type N.

Les travaux ne portent que sur une partie du RDC de ce bâtiment. Le futur projet prévoit la mise en place d'un nouvel accueil et d'un espace bar ouvert à la clientèle du village vacances.

La zone réagencée abrite actuellement l'accueil du public et les bureaux de l'administration qui sera déplacé dans un autre bâtiment au profit d'un accueil plus adapté et d'un espace bar/détente manquant dans la structure actuelle.

Jusqu'ici la fonctionnalité bar était positionnée dans la salle de restaurant mais ne permettait pas d'y prévoir des animations en parallèle de l'utilisation de la salle de restaurant.

Le bâtiment Albatros est actuellement classé de type o et de 3 eme catégorie avec activité secondaire de type N. Une visite périodique a eu lieu dans ce bâtiment le 1^{er} aout 2024, et un avis favorable a été émis par la sous commission départementale de sécurité (arrondissement de Saint Briec)

Au RDC le bâtiment accueille actuellement : 1 hall avec accueil, un espace administratif, 1 salle de restaurant, une cuisine fermée, 4 reserves, 1 local poubelle, un local technique, une chaufferie et un ascenseur. Les travaux ne portent que sur le hall, l'espace administratif et le local technique. À l'étage l'établissement comporte 19 chambres, un rangement et 6 logement personnels, aucun travaux n'est prévu à ce niveaux.

2°) Condition d'exploitation :

- Surface accessible au public **impacté par les travaux** : 135m²
- Effectif théorique du public ou places assises : 367 personnes
 - Hotel : 34 personnes
 - Restaurant : 319 personnes
 - Effectif Personnel : 14

AT 0220542600005

- Activités prévues : hôtellerie/restauration

CLASSEMENT PROPOSE : Type(s) : O avec une activité de type N Catégorie : 3eme

CHAPITRE II : Construction

Le plancher bas du dernier niveau est, par rapport au niveau du sol utilisable par les engins de secours, à une hauteur :

X < 8 mètres

> 8 mètres

1°) Desserte (CO 1 à CO 5) : Existant inchangé

REÇU en Mairie d'Erquy
11, Square de l'Hôtel de Ville

20 MARS 2026

- Nombre de façades accessibles : Existant inchangé
- Nombre de voies :voie(s) engin(s), largeur(s) : Secrétariat Urbanisme
-voie(s) échelle(s), largeur(s) :
-espace(s) libre(s)

2°) Isolement par rapport aux tiers (CO 6 à CO 10) : Existant inchangé

Sans objet

Tiers contigus :

- parois coupe-feu.....h
- toiture dominée par la façade du tiers pare-flammes.....h sur.....m
- façade dominant la couverture du tiers CF.....h surm
- traitement du dièdre PF.....h sur.....m

- Tiers en vis-à-vis : distance de l'E.R.P.....
- Traitement de façade(s) CF.....h, baiesh

Tiers superposés :

plancher CF...h
 Application du C+D=.....m

3°) Structure (CO 11 à CO 15) : **Existant inchangé**

Éléments principaux de structure :

Nature du gros œuvre :Stabilité au feu :heure

Nature des planchers : Coupe-feu :heure

Éléments de charpente :

Matériaux utilisés :Stabilité au feu :heure

Charpente : visible détectée (SSI A SDI) écran SF ½ h

4°) Couvertures (CO 16 à CO 18) : **Existant inchangé**

- la distance entre l'établissement et le bâtiment voisin ou la limite de parcelle est < à 12 m :
 OUI NON

- matériaux utilisés :
 **AT.022054260.0005**

- réaction au feu : M 0 M 1 M 2 M 3

ou Euroclasse :

M 4 ou si exigible : classe T.....Indice.....

5°) Facades (CO 19 à CO 22) : **Existant inchangé**

- Matériaux utilisés :

- Réaction au feu : M 0 M 1 M 2 M 3

ou Euroclasse :

Si applicable Valeur du C + D =m. sans objet

Masse combustible mobilisable > 80 MJ/m2 OUI NON

REÇU en Mairie d'Erquy
 11, Square de l'Hôtel de Ville

20 MARS 2026

Secrétariat Urbanisme

6°) Distribution intérieure (CO 23 à CO 26) :

X Cloisonnement traditionnel Compartiments Secteurs

- Résistance au feu des parois : X Locaux / circulations : CF ½ heure

X Locaux / locaux : CF ½ heure

Chambre / chambre :heure

- Résistance au feu des blocs-portes et éléments verriers : PF ½ heure

- Recoupement des combles et faux plafonds prévu ($S \leq 300 \text{ m}^2$) OUI sans objet

7°) Locaux à risques particuliers (CO 27 à CO 29) :

10°) Espaces d'attente sécurisés : (CO 57 à CO 60) :

Cas d'exonération :

X sans objet

- X ERP à simple rez-de-chaussée avec un nombre adapté de dégagements praticables de plain-pied
- ERP de plusieurs niveaux avec un nombre adapté de sorties praticables débouchant directement sur l'extérieur à chaque niveau et permettant de s'éloigner suffisamment de sorte que le rayonnement thermique envisageable ne soit pas en mesure de provoquer de blessures
- Mise en œuvre d'une ou plusieurs mesures adaptées :
-
-

Attente sécurisée :

AT 0220542600005

- concept de zone protégée
moyen permettant à une personne de signaler sa présence :
- recouplement de façade à façade CF.....h et porte(s)h avec ferme porte
- concept des secteurs
moyen permettant à une personne de signaler sa présence :
- augmentation de surface des paliers des escaliers protégés avec portes CF1/2h et non PF1/2h (*bien faire apparaître les espaces 130x80cm sur les paliers*)
- espaces à l'air libre (*à faire apparaître sur les plans*)
moyen de protéger les personnes du rayonnement thermique :
- application des articles AS 4 et AS 5 (ascenseurs secourus avec local d'attente)
- création d'espaces d'attente sécurisés conformes à CO59 (*bien préciser sur les plans les positions et les dimensions des E.A.S.*)

CHAPITRE III : Aménagements intérieurs (AM1 à AM14)

Réaction au feu des revêtements intérieurs prévus (classement M ou Euroclasse)

	Sol	Mur	Plafond
Locaux	4	2	1
Circulations horizontales protégées	4	2	1
Escaliers encloisonnés	-	-	-
Dégagements non protégés	4	2	1

REÇU en Mairie d'Erquy
11, Square de l'Hôtel de Ville
20 MARS 2026
Secrétariat Urbanisme

Isolants combustibles :

X sans objet

- Doublages/cloisons Toiture/plafond Sol

Types d'écran thermique prévus : Conforme à l'article AM8

- gros mobilier, agencement principal : Banque d'accueil et Bar (classement M3)

cloison extensible.....

X tentures, rideaux : si des rideaux étaient prévus ultérieurement dans l'espace Bar il serait de classement M2

CHAPITRE IV : Désenfumage (DF 1 à DF 10)

- Désignation des escaliers désenfumés : ...

naturellement mise en pression X sans objet

- Désignation des circulations désenfumées : ...

naturellement mécaniquement X sans objet

- Désignation des locaux désenfumés (surf > 300 m² ou > 100 m² en sous-sol) ou compartiment

naturellement mécaniquement X sans objet

Le désenfumage prévu sera conforme à l'Instruction Technique 246

CHAPITRE V : Chauffage – Ventilation – Conditionnement d'air (CH 1 à CH 58)

1) Généralités : Existant inchangé : chauffage électrique

- L'installation sera conforme aux normes françaises et DTU la concernant

- Les appareils disposeront du marquage "CE"

- Source énergétique :

- Mode de chauffage : appareils de production de chaleur
 appareils indépendants
 autres.....

- Puissance utile de l'installation (en kW) :

AT 022054260005

REÇU en Mairie d'Erquy
 11, Square de l'Hôtel de Ville
 20 MARS 2026

Secrétariat Urbanisme

2) Caractéristique du local chaufferie (CH 5 – CH 6 – CO 28)

résistance au feu des parois et plancher haut : coupe-feu.....heure

résistance au feu de la (des) porte(s) :heure

	Oui	Sans objet
Ventilation haute et basse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dispositif de coupure électrique et de combustible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect du C + D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Recoupement et isolement des gaines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3) Stockage de combustibles (CH 13 – CH 17) :

Capacité de stockage (poids ou volume) : intérieur extérieur

Mode de stockage.....

Dispositif de rétention prévu : OUI Sans objet

Caractéristique du local : Sans objet

-résistance au feu des parois : Coupe-feu.....heure

-résistance au feu de la porte :heure

REÇU en Mairie d'Erquy
11. Square de l'Hôtel de Ville

20 MARS 2026

Secrétariat Urbanisme

4) Traitement d'air et ventilation (CH 28 – CH 43) : Sans objet

Ventilation Mécanique Contrôlée	Ventilation de confort
<p>Conditions :</p> <p><input type="checkbox"/> Pas de recyclage d'air</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Extraction dans les locaux à pollution spécifique (WC, salles d'eau, offices, ...)</p> <p><input type="checkbox"/> Avec bouches à fortes pertes de charges</p> <p><input type="checkbox"/> Débits <200m3/h par local</p> <p><input type="checkbox"/> Amenée d'air neuf par locaux à pollution non spécifique</p>	<p>Si une des conditions de gauche non remplie</p> <p style="text-align: center;">↓</p>
<p><input type="checkbox"/> Solution 1 : Mise en place de dispositifs d'obturation</p> <p><u>Conduits verticaux :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Dispositif PF1/2h au droit de la paroi CF du conduit</p> <p><input type="checkbox"/> Clapet CF.....h au droit des planchers (sauf en VMC inversée)</p> <p><u>Conduits horizontaux :</u></p> <p>Clapets CF1/2h au droit des parois :</p> <p><input type="checkbox"/> de secteur</p> <p><input type="checkbox"/> de compartiment</p> <p><input type="checkbox"/> de zones de mise en sécurité (compartimentage)</p>	<p>Clapets CF au niveau des parois :</p> <p><input type="checkbox"/> de zones de mise en sécurité (compartimentage)</p> <p><input type="checkbox"/> entre niveaux</p> <p><input type="checkbox"/> de secteurs</p> <p><input type="checkbox"/> de compartiments</p> <p><input type="checkbox"/> des locaux à risques importants</p> <p><input type="checkbox"/> des locaux à sommeil</p>
<p><input type="checkbox"/> Solution 2 : Fonctionnement permanent du ventilateur</p> <p><input type="checkbox"/> Pas de traversée de parois d'isolement entre secteurs, compartiments ou zone de mise en sécurité (compartimentage)</p> <p><input type="checkbox"/> Ventilateur d'extraction 400°C/1/2h</p> <p><input type="checkbox"/> Alimentation en câble CRI depuis le tableau principal et sélectivement protégée</p>	<p>Installations spécifiques :</p> <p><input type="checkbox"/> Production, transport et utilisation de froid <input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p>Position des groupes :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Centrale de traitement d'air <input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p>Position des CTA : Branchement sur CTA existante</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Réchauffement de l'air par batteries : Batterie électrique</p> <p><input type="checkbox"/> Unités de toiture monoblocs <input type="checkbox"/> Sans objet</p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> avec ou <input type="checkbox"/> sans combustion</p>

CHAPITRE VI : Gaz combustibles et hydrocarbures liquéfiés (GZ 1 à GZ 30)

- Nature de l'alimentation : réseau citerne bouteille
- Gaz utilisé : butane propane gaz de ville
- Mode de stockage : Capacité.....kg
- extérieur Distance des baies de l'E.R.P.....mètres
Distance de la voie publique ou des tiers.....mètres
- en niche ou local contigu
- Dispositif de coupure prévu :
- coupure de branchement coupure de bâtiment coupure de locaux
- L'installation de gaz sera conforme aux normes et spécifications techniques la concernant

REÇU en Mairie d'Erquy
11, Square de l'Hôtel de Ville
20 MARS 2026

Secrétariat Urbanisme

CHAPITRE VII : Installation électrique (EL 1 à EL 19)

- Les installations électriques seront :
- Conformes au décret 2010-1018 du 30 août 2010 X
Conformes aux normes (NFC 15100, NFC 14100,....) X
- Puissance des tableaux électriques : **Existante inchangée**
- | | Oui | Sans objet |
|--|--------------------------|--------------------------|
| - Présence d'un groupe électrogène | <input type="checkbox"/> | X |
| - Présence de batteries d'accumulateur (chargeur, onduleur) | <input type="checkbox"/> | X |
| - Coupure de l'installation électrique hors installations de sécurité | X | <input type="checkbox"/> |
| - L'alimentation électrique des installations de sécurité sera conforme aux articles EL 12 à EL 17 ainsi qu'aux normes et règles la concernant | X | |

CHAPITRE VIII : Éclairage (EC 1 à EC 21)

- L'éclairage est prévu conforme aux normes et aux articles EC 1 à EC 6 X
- L'éclairage de sécurité est réalisé : par source centralisée conformément à l'article EC 11 X par blocs autonomes conformément à l'article EC 12
- Éclairage d'ambiance prévu : X Oui sans objet
- Complément de l'éclairage de sécurité (blocs habitations ou autonomie 6 heures) Oui X sans objet
- Traitement du local source centrale : parois CF.....h, porteh X sans objet

CHAPITRE IX : Ascenseurs (AS 1 à AS 11) - Sans objet

	Oui	Sans objet
- L'ascenseur sera conforme aux normes et règles le concernant	<input type="checkbox"/>	X
- Enclouement de l'ascenseur prévu	<input type="checkbox"/>	X
- Le local machinerie répond aux locaux à risques moyens	<input type="checkbox"/>	X
- L'ascenseur est hydraulique	<input type="checkbox"/>	X

CHAPITRE X : Installation de cuisson (GC1 à GC 9) - Sans objet

- Puissance nominale totale :kW

Gaz

Électricité

Autre :

REÇU en Mairie d'Erquy
11, Square de l'Hôtel de Ville

20 MARS 2026

- La cuisine est prévue isolée et répond à l'article GC 9§1

Il existe une possibilité de désenfumer : (préciser)..... **Secrétariat Urbanisme**

- La cuisine est prévue ouverte et répond à l'article GC 9§2

* Ecran de cantonnement descendant de 50cm sous le plafond fini de la cuisine, SF1/4h E15-S et M1 ou A2-s1 d1, jointif à la toiture ou au plancher haut.....

* Il existe une extraction des fumées d'incendie (hotte 400°C/1 heure) secourue

CHAPITRE XI : Moyens de secours : Existant inchangé

1°) Moyens d'extinction (MS 4 à MS 40) :

- Extincteurs (répartition ou nombre) : 1 extincteur de 6 litres / 200m2

- Robinets d'incendie armés : Oui (*position à faire apparaître sur les plans*) X Sans objet

- Extinction automatique à eau : Oui X Sans objet

2°) Système de Sécurité Incendie (MS 53 – MS 60) : sans objet

- S.S.I. de catégorie : X A B C D E

NOTA : Si un S.S.I. de catégorie A ou B est prévu joindre un dossier proposant la division de l'établissement en zone de détection et en zone de mise en sécurité (MS 55).

SSI de catégorie A avec alarme de type 1 sans temporisation. Le SSI se situe dans notre emprise travaux et sera positionné dans le bureau polyvalent. Les travaux de cette zone seront réalisés lors de la fermeture saisonnière de la structure. Les bâtiments LE RECIF, les GOELANDS et les EMBRUNS sont reliés à ce SSI : il y a donc 4 zones d'alarme. Un report d'alarme est situé dans le logement gardien

Nom du Coordinateur S.S.I. : Armor Ingenierie

Si détection incendie, désigner les locaux :

Si asservissement, lesquels :

3°) Alarme – Alerte (MS 61 à MS 71):

AT 0220542600005

- Équipement d'alarme de type X 1 2a 2b 3 4
 Temporalisation prévue Oui X Non

Dispositions prises pour adapter le système d'alarme aux handicaps : Signalisation sonore & visuelle conforme à la loi handicap

- Moyens d'alerte : Téléphone urbain X ligne directe
 - Continuité des communications radioélectriques des sous sols et rez de jardins
 mise en place de répéteurs hertziens X sans objet
 - Affichage X plan schématique du bâtiment (aux entrées)
 X consignes

- Organisme de contrôle prévu : **Non défini a ce jour**

REÇU en Mairie d'Erquy
11, Square de l'Hôtel de Ville

Nom : Tél. :

20 MARS 2026

Missions confiées :

Secrétariat Urbanisme

Attestation de conformité aux règles parasismiques de la conception jointe : oui X non

Toute notice de sécurité, mal renseignée ou non signée sera retournée à l'organisme instructeur et le dossier sera déclaré incomplet.

Je soussigné,....., auteur du présent descriptif certifie exacts les renseignements et m'engage à respecter les dispositions prévues dans le règlement de sécurité contre l'incendie dans les E.R.P.

Fait à.....le.....

Fait à Saint Briec .le 20-03-26

Signature du Maître d'Ouvrage
ou du pétitionnaire

Signature du Maître d'œuvre

